

# L'antagonisme entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré à l'épreuve des contorsions politiques sur l'émancipation de l'Afrique et des rixes diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1956-1972)

Kouakou Laurent ASSOUANGA,  
Maître-Assistant  
Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
laureass@yahoo.fr

## Résumé

Exempt de toute défection notable depuis sa création en 1946 à Bamako, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) est en proie à la division entre autonomistes et fédéralistes après l'adoption de la Loi-cadre en 1956. Félix Houphouët-Boigny, président du RDA, prône l'autonomie des colonies tandis que Sékou Touré, vice-président du RDA, opte pour un exécutif fédéral. Le projet de réforme constitutionnelle proposé par le Général De Gaulle en 1958 exacerbe les tensions entre les deux leaders du RDA. Houphouët-Boigny milite pour la Communauté franco-africaine alors que Sékou Touré réclame l'indépendance immédiate des colonies. La rivalité née des divergences d'opinions entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré se mue progressivement en une guerre de leadership ponctuée de manœuvres de déstabilisation entre la Côte d'Ivoire et la Guinée de 1960 à 1972.

Mots clés : Colonie - Colonialisme - Autonomie - Fédéralisme - Souveraineté - Indépendance - Leadership.

## **The antagonism between Houphouët-Boigny and Sékou Touré, a test to the political contortions on the emancipation of Africa and its diplomatic brawls between Ivory Coast and Guinea (1956-1972)**

## Abstract

Free from any notable defection since its creation in 1946 in Bamako, the African Democratic Rally (RDA) suffers from the division between autonomists and federalists after the adoption of the Parent Law in 1956. Felix Houphouët-Boigny, President of the RDA, advocates the autonomy of the colonies while Sékou Touré, vice-president of the RDA in 1958, opts for a federal executive. The constitutional reform project proposed by General De Gaulle exacerbated the tensions between the two leaders of the RDA. Houphouët-Boigny militates for the Franco-African community while Sékou Touré demands the immediate independence of the colonies. The rivalry born in difference of opinions between Houphouët-Boigny and Sékou Touré gradually turned into a leadership war punctuated by destabilizing manoeuvres between Côte d'Ivoire and Guinea from 1960 to 1972.

Keywords : Colony - Colonialism - Autonomy - Federalism - Sovereignty - Independence - Leadership.



## **Introduction**

Le 23 juin 1956, le Parlement français adopte la Loi-cadre élaborée par le Ministre d'Outre Mer Gaston Defferre et le Député Félix Houphouët-Boigny. Si cette Loi introduit le suffrage universel et instaure un collège unique<sup>1</sup>, elle jette cependant les bases d'une dislocation progressive des deux empires coloniaux, l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Équatoriale Française (AEF). Redoutant que « la France ne devienne la colonie de ses colonies », la Loi-cadre accorde d'importantes prérogatives administratives aux colonies. Elle vide ainsi les grands Conseils de Dakar et de Brazzaville de toutes responsabilités. La France, avide de capitaux pour se remettre des affres de la Seconde Guerre mondiale, était peu disposée à allouer un budget conséquent à la cohorte de cadres africains qui essaïmaient les exécutifs fédéraux de Dakar et de Brazzaville. Le leader du RDA, Félix Houphouët-Boigny, dont le territoire, la Côte d'Ivoire, porte l'essentiel du fardeau financier de ces instances fédérales réclame la fin de tout exécutif fédéral et budgétivore. Léopold Sédar Senghor s'y oppose car, Dakar, la capitale du Sénégal dont il est originaire fait office de siège de cette instance fédérale. Sékou Touré, le Chef du Parti Démocratique de Guinée (PDG), dont le pays est un modeste contributeur aux charges de l'institution fédérale, s'indigne et accuse Houphouët-Boigny de faire le lit de la balkanisation de l'Afrique sur l'autel de ses intérêts égoïstes. Dès lors, la Loi-cadre devient, par le choc des intérêts et le jeu des interprétations partisans, une pomme de discorde entre les leaders africains. Le Congrès de Bamako organisé du 18 au 25 septembre 1957 (Sékou Touré, Discours de clôture du III<sup>e</sup> congrès du RDA en 1957) pour concilier les points de vue au sein du RDA endosse le fédéralisme. Félix Houphouët-Boigny, qui a usé de son aura et de sa fortune pour créer le RDA en 1946, est mis en minorité par ses pairs tandis que Sékou Touré, chantre du fédéralisme, est porté en triomphe par les congressistes. Élu en juillet 1958 vice-

---

1. Dispositions légales non reconnues par la quatrième République française baptisée «Union française».

président du RDA, Sékou Touré devient dès lors l'« adjoint, [le] dauphin et déjà [le] rival de l'Ivoirien » (I. Baba Kaké, 1987, p. 71). La réforme constitutionnelle<sup>2</sup> initiée par le Général De Gaulle en août-septembre 1958 altère les relations entre les deux leaders puis crée le schisme entre la Côte d'Ivoire et la Guinée. Mais pourquoi la marche vers l'émancipation de l'Afrique a-t-elle d'abord suscité l'incompréhension puis l'inimitié entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré et *in fine* instauré des relations exécrables entre la Côte d'Ivoire et la Guinée de 1956<sup>3</sup> à 1972<sup>4</sup> ?

Les matériaux utilisés pour l'élaboration de ce travail sont multiformes et variés. D'abord, les sources (Traités, Accords bilatéraux, Lois, Décrets, Journaux officiels des Républiques de Côte d'Ivoire et de Guinée, Discours des deux Chefs d'État). Ensuite, nous avons eu recours aux ouvrages et aux thèses. Enfin, nous avons interrogé les périodiques (Le Monde, Afrique nouvelle, Fraternité Matin, Horoya etc.) ainsi que les bandes sonores (la voix de la révolution, Archives d'Afrique). Par le biais d'une étude discursive et rétrospective alternant croisement de données et confrontation des sources, nous avons reconstitué l'antagonisme sous fond de guerre de leadership entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré. Par ailleurs, le recours à la Psychologie nous a permis de cerner le caractère et la personnalité des deux leaders emblématiques dans la conduite des Affaires de l'État. L'histoire diplomatique fut d'un apport inestimable pour déceler la complexité et les subtilités de la politique étrangère de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. Cet article présente trois grandes articulations. La première évoque les divergences nées de la Loi-cadre et de la réforme du Cadre juridique des ex-colonies françaises (1956-1959). La deuxième souligne l'escalade diplomatique entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1960-1965). Enfin la troisième articulation décrypte les

---

2. Réforme constitutionnelle consacrant la dissolution de la quatrième République «Union française» et l'avènement de la cinquième République «Communauté franco-africaine»

3. Élaboration de la Loi-cadre qui accorde de larges prérogatives aux territoires où colonies au détriment des instances fédérales.

4. Dégel relatif des relations entre la Côte d'Ivoire et la Guinée après la visite officielle du Président Félix Houphouët-Boigny à Faranah en Guinée.

manœuvres subversives entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1966-1972).

## **1. La Loi-cadre et la Communauté franco-africaine : une pomme de discorde entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré (1956-1959).**

### **1.1. Sékou Touré, un adepte du fédéralisme**

Né en 1922 à Faranah en Guinée, Sékou Touré « souffre toute [son adolescence] des sarcasmes et des quolibets » des coépouses de sa mère Aminata Touré (I. Baba Kaké, 1987, p.19). Inscrit à l'école de Kissidougou où il obtient le Certificat d'Études Primaires Élémentaires, Sékou Touré est orienté à l'école professionnelle Georges Poiret de Conakry. Happé par le syndicalisme (S. Touré, Discours au XXVI<sup>e</sup> congrès de la C.G.T de 1946 à Paris) dont il se sert comme tremplin pour devenir le leader incontestable du RDA en Guinée, Sékou Touré devient député au Palais-Bourbon en 1956 (S.K. Keïta, 1998, p.135).

La Loi-cadre adoptée dans ledit Parlement le 23 juin 1956 instaure un climat délétère entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré. En effet, la croisade du leader guinéen contre la balkanisation de l'AOF, actée par la Loi-cadre, découle de la politique à géométrie variable de Félix Houphouët-Boigny qui se sert du RDA pour défendre les intérêts de la Côte d'Ivoire au détriment des autres colonies. Alors que le leader ivoirien mène une violente répression contre la province du Sanwi afin de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire contre tout irrédentisme au profit du Ghana, il promeut, par le biais de la Loi-cadre, à Paris, la dislocation de l'AOF. Grand bénéficiaire du démantèlement de la colonie de Haute-Volta en 1932, dont l'essentiel « des cercles Ouagadougou, Koudougou, Kaya et Tenkodogo » (J. L. Topka, 2006, p. 80) furent rétrocédés à la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny s'opposait à toute reconstitution de ladite colonie alors qu'il œuvrait au démantèlement de l'AOF. Dès lors, Sékou Touré perçoit ce refus du Président du RDA comme une manœuvre

politique dont le but ultime est d'imposer l'hégémonie de la Côte d'Ivoire. En 1958 Sékou Touré propose « [...] lors de la rédaction du projet de Constitution, la création à Dakar (...) d'un exécutif fédéral, avec un gouvernement fédéral et un Parlement fédéral [...] » (I. Baba Kaké, 1987, p. 66) souverain et indépendant de la métropole. Or, Félix Houphouët-Boigny prône l'autonomie des colonies sous l'égide de la France tout en assimilant l'indépendance à la sécession.

Faisant siennes les propositions de Félix Houphouët-Boigny, le Général De Gaulle lance une sévère mise en garde contre les leaders africains qui réclament l'indépendance immédiate : « Bien entendu, et je le comprends, on peut avoir envie de la sécession. Elle impose des devoirs. Elle comporte des charges. Le referendum vérifiera si l'idée de sécession l'emporte. Mais on ne peut concevoir un territoire indépendant et une France qui continuerait de l'aider » (I. Baba Kaké, 1987, p. 75). Mécontent, Sékou Touré s'offusque de l'amalgame fait par Houphouët-Boigny et le Général De Gaulle entre le droit inaliénable à l'autodétermination des peuples asservis et la sécession qui est une remise en cause de l'intégrité territoriale d'un État souverain :

Mon amour-propre pour la dignité de l'Afrique [...] a été choqué [...] si le texte constitutionnel ne comporte pas le droit [...] à l'indépendance, même si tous les territoires étaient d'accord pour l'adopter, la Guinée rejetterait le projet (I. Baba Kaké, 1987, p.75).

Le 25 août 1958, Sékou Touré déclare devant le Général De Gaulle à Conakry, je cite, « [...] nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage [...] nous ne renoncerons pas et nous ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance » (I. Baba Kaké, 1987, p. 80). Le 14 septembre 1958, le leader guinéen sonne la mobilisation des siens :

[...] nous voterons non à une Communauté (Ve République) qui n'est que l'Union Française (IVe République) rebaptisée, c'est-à-dire la vieille marchandise dont on a changé l'étiquette. Nous voterons non à l'inégalité ; nous voterons non à l'irresponsabilité. À partir du 29 septembre, nous serons un État indépendant (I. Baba Kaké, 1987, p. 82).

Le 28 septembre 1958, la Guinée sous l'impulsion de Sékou Touré vote non au referendum. Sur « 1 405 986 inscrits, 1 200 151 votants, et le non s'impose avec 1 130 292 bulletins contre 56 995 pour le oui [soit 94% pour le non] ». (I. Baba Kaké, 1987, p. 84). Le 2 octobre 1958, la Guinée Conakry acquiert son indépendance. Félix Houphouët-Boigny se montre, quant à lui, hostile à l'indépendance et solidaire de la métropole.

## **1.2. Houphouët-Boigny, un partisan de l'autonomie**

Né en 1905 en Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny est initié aux rites et coutumes Akouè qui le prédisposaient à la chefferie en vertu du matrilignage consacré comme mode de dévolution du pouvoir en pays Akan. Il fit ses études primaires à Bonzi puis à l'École Normale Supérieure de Bingerville avant de rejoindre l'École William Ponty de Dakar au Sénégal. Médecin, Chef du Syndicat Agricole Africain (SAA), il crée le RDA en 1946. Député au Palais-Bourbon depuis 1951 puis Ministre, Houphouët-Boigny élabore avec Gaston Deferre la Loi-cadre en 1956. Mais en avril 1958, le schisme entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré atteint son paroxysme. Au mépris des résolutions du III<sup>e</sup> congrès du RDA à Bamako, qui accordaient primauté au fédéralisme, l'Assemblée territoriale de Côte d'Ivoire adopte un projet de Loi qui consacre l'autonomie du territoire. En sus, le Président du RDA écarte Sékou Touré au profit de « Gabriel Lisette, vice-président du Tchad, comme interlocuteur au sein du Comité Consultatif Constitutionnel chargé de proposer des modifications à la future Constitution française » (*agpguinee.com* du 26/03/2021). Le 5 août 1960, Houphouët-Boigny propose comme projet de Loi référendaire en prélude à la réforme constitutionnelle, « [...] une autonomie complète [des colonies] sans exécutif fédéral ni *a fortiori* indépendance immédiate » (I. Baba Kaké, 1987, p. 73). Hostile à toute indépendance, le leader du RDA martèle que « si l'on veut exorciser le démon de l'indépendance [...] il faut agir en obligeant les territoires et leurs dirigeants à choisir immédiatement

entre la Communauté franco-africaine et la sécession » (I. Baba Kaké, 1987, p. 73).

En vérité, l'hostilité du Président du RDA à tout fédéralisme et à l'indépendance des colonies résulterait de plusieurs facteurs : principal pourvoyeur de devises de l'AOF, la colonie de Côte d'Ivoire n'apprécie guère que l'ensemble des services et des édifices fédéraux soit logé à Dakar au Sénégal. En outre, l'écrasante majorité des cadres rémunérés de cette administration fédérale aux frais du contribuable « ivoirien » sont originaires du Sénégal, du Dahomey et du Soudan français (A. Tirefort, 1999, p. 10). Bref, pour Félix Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire ne saurait demeurer « la vache à lait de l'AOF » (A. Tirefort, 1999, p. 16). Son aversion pour l'indépendance immédiate des colonies de l'AOF est aussi tributaire des charges<sup>5</sup> liées à l'édification d'un État embryonnaire et surtout à la raréfaction de cadres compétents pour affronter les défis du développement : « [...] nous avons en Côte d'Ivoire 20 avocats, 10 médecins et deux ingénieurs » (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56) répète-t-il à tous ceux qui le pressent de rompre avec la France en 1958. « Croyez-vous vraiment que nous puissions nous débrouiller tous seuls ? » (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56).

En réalité, Houphouët-Boigny suspecte Sékou Touré d'être la taupe<sup>6</sup> de Senghor au sein du RDA. En effet, le Parti du Regroupement Africain (PRA), organisation rivale du RDA, dirigé par Léopold Sédar Senghor a opté, lors de son congrès tenu à Cotonou du 25 au 27 juillet 1958, pour l'indépendance immédiate des colonies. En sus, le leader du RDA condamne la collusion entre son vice-président, Sékou Touré, et le Président de la Gold Coast<sup>7</sup>, Kwamé Nkrumah, adversaire déclaré de Félix Houphouët-Boigny sur le processus de décolonisation de l'Afrique. *A contrario*, Sékou Touré considère Félix Houphouët-Boigny comme le « cheval de Troie » du Général De Gaulle car il « confond toujours la politique avec la ruse,

---

5. *Journal officiel de la République de Guinée* n°1 du 01/01/1959, p. 9-10.

6. Sékou Touré, Déclaration de M. Sékou Touré sur le PRA le 1<sup>er</sup> avril 1958.

7. Colonie britannique, la Gold Coast (Ghana actuel) eut son indépendance le 5 mars 1957.



le machiavélisme, le jeu de cartes et les intrigues... l'histoire avec la course de vitesse, sacrifiant toujours le sujet pour l'objet, le fond sur la forme » (J. Baulin, 1980, p. 81). Bref, Félix Houphouët-Boigny « préfère le pain beurré dans l'enceinte de la prison au plat de manioc cultivé [...] par ses frères africains » (J. Baulin, 1980, p. 48). Pour le leader ivoirien, Sékou Touré :

[...] s'y connaît en fausse agitation. C'est le côté hâbleur du personnage. Il voulait que l'on dise que c'est à la suite de son intervention que De Gaulle a modifié le texte constitutionnel [...] Quand on parle de décolonisation de l'Afrique noire on oublie que le processus, du moins de 1956 à 1960, s'est décidé à Paris. Et j'étais alors le seul Noir parmi les décideurs blancs [...] le général De Gaulle n'était homme à se laisser impressionner par l'agitation et les criaileries de quelques syndicalistes [...]. (I. Baba Kaké, 1987, p. 87).

Contrairement à la Guinée le 28 septembre 1958, la Côte d'Ivoire accorde un plébiscite total et sans réserve à la Communauté franco-africaine : « votants 1 608 808, suffrages exprimés 1 608 307, oui 1 608 084, non 224, soit 99,9% de oui » (A. Tirefort, 1999, p. 1). Désormais, la méfiance entre Félix Houphouët-Boigny et Sékou Touré vire au « pugilat ». Ce mélange d'amour-propre blessé, de contradiction d'intérêts et de conceptions, de sentiments déçus et d'opinions politiques sabotées témoigne de l'inimitié que ces deux leaders se vouent réciproquement.

## **2. L'escalade diplomatique entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1960-1965)**

### **2.1. Les invectives de Sékou Touré contre le Chef de l'État ivoirien**

En 1960, l'idylle politique, entre le Général De Gaulle et Félix Houphouët-Boigny, visant à maintenir les colonies de l'AOF sous le joug de la métropole en contrepartie d'une large autonomie se solde par un échec. Le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire, à l'instar de la Guinée en 1958, accède à l'indépendance au grand désarroi de

Félix Houphouët-Boigny : « Je suis resté sur le parvis de la cathédrale avec les fleurs fanées de la Fédération sur les bras » (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56). Tribun rompu à la verve oratoire (A. Lewin, 1984, p. 53), Sékou Touré qualifie le leader ivoirien et les siens de « valets de l'impérialisme qui volent l'argent de leurs peuples, se croient en sécurité à l'extérieur de leurs pays, où ils ont châteaux et comptes en banque [...] » (A. Bamba, 2008, p. 282). Le Chef de l'État guinéen qualifie Houphouët-Boigny « d'Africain indigne, d'ennemi juré de la cause africaine, de pantin sans conscience de Yamoussoukro, de sinistre Président de la Côte d'Ivoire, de hideuse pieuvre de Yamoussoukro » (J. Baulin, 1980, p. 75).

Fin manœuvrier, Sékou Touré sait ternir « l'image de marque d'Houphouët-Boigny » (*Horoya Hebdo*, spécial, 01/01/1971, p. 14). De ce fait, il alterne mensonge et vérité à des faits de notoriété publique susceptibles d'écorner l'image d'Houphouët-Boigny. Or, le Président ivoirien considère le respect traditionnel dû à l'âge comme un principe intangible. En conséquence, les insultes de son cadet le vexent. Elles sont dures à admettre : « (...) nous avons l'habitude d'être injuriés par ceux-là mêmes dont nous avons facilité la carrière » (J. Baulin, 1980, p.49).

En réalité, Houphouët-Boigny ne peut descendre dans l'arène aux invectives sans se contredire publiquement. Prince héritier Akoué, Houphouët-Boigny a été élevé selon les vertus de la monarchie et a vécu dans une relative opulence conformément à son statut social. Dans le monde akan, la société est bien hiérarchisée avec au sommet de l'État les *Eyessikafouè* c'est-à-dire les riches et les nobles que sont le Roi, ses notables et les grands propriétaires terriens. Ensuite viennent les *Adoumoufouè*, les *Nissifouè* et les *Alloufouè*. Cette frange de la société est composée des gardiens de la tradition, des herboristes, des guérisseurs, des prédicateurs, des oracles et des grands chasseurs. Puis, les *Eyaléfouè*, constitués de la grande masse paysanne et des pauvres. Enfin, au bas de l'échelle sociale, les *Ekeangafouè* que sont les captifs de guerre et les esclaves de cases. *A contrario*, Sékou Touré, issu d'une famille pauvre, donc *Eyaléfouè*, doit son rang et son prestige au syndicalisme et à sa fouge politique.

Par ailleurs, le mutisme du Président ivoirien face aux diatribes de Sékou Touré s'explique par son rang social. En pays Akan, le Roi ou Nanan se réfère toujours à ses notables pour faire passer ces messages. Il parle toujours en dernier ressort car il y va de son autorité, de son audience et de son prestige auprès de ses administrés. En sus, Houphouët-Boigny est attaché à son droit d'aînesse (F.H Boigny, Discours du 15/01/1962 au Parlement). L'aîné ne saurait prêter le flanc au cadet. Maurice Yaméogo, le Président voltaïque, qui fait souvent office de notable pour le leader du RDA affirme :

[...] un homme comme Houphouët, lorsqu'il est insulté, n'a pas le droit de répondre. Son audience constitue la meilleure réponse aux âneries de ceux qui veulent pourtant être comme lui... Ayez un peu plus de pudeur, car les Africains sont polis [...] (J. Baulin, 1980, p. 55).

Si le Chef de l'État guinéen assimile le leader du RDA à un valet de l'impérialisme, Félix Houphouët-Boigny, quant à lui, donne gîtes et couverts aux opposants guinéens.

## **2.2. La Côte d'Ivoire terre d'asile des dissidents guinéens**

Le 2 octobre 1958, Sékou Touré, auréolé de sa victoire sur le colonialisme français célèbre avec faste l'indépendance de son pays tandis que Félix Houphouët-Boigny et le Général De Gaulle fulminent de colère : « La Guinée a voulu le divorce ? Elle l'aura. Mais sans pension alimentaire » (I. Baba Kaké, 1987, p. 84). De connivence avec De Gaulle, le leader ivoirien s'évertue à mettre la Guinée en quarantaine économique :

[...] On laisse entendre, dit-il, qu'à Paris de puissants intérêts font pression pour une politique de faiblesse, de concession à l'égard de la Guinée. Je n'ose y croire. Si cette politique triomphait, si la France donnait une préférence à ceux qui ont fait sécession contre ceux qui ont choisi la Communauté, alors la sécession ferait tache d'huile [...] (J. Baulin, 1980, p. 48) [...] Moins nous serons nombreux et plus l'aide sera importante pour la Côte d'Ivoire [...] (Le Crapouillot, n°29 de mars-avril 1974, p. 56).

Avec hargne, Sékou Touré dénonce les intrigues d'Houphouët-Boigny qui « [...] avec la complicité active de quelques traîtres guinéens, divise depuis des années les peuples frères de la Guinée et de la Côte d'Ivoire » (*Horoya-Hebdo* du 14 mai 1970). Sur un ton martial, le guide de la révolution guinéenne prévient qu'il mettra tout en œuvre « [...] pour détruire ce facteur de division et aboutir à la réconciliation complète entre les deux nations » (*Horoya-Hebdo* du 14 mai 1970). Bref, le ton est au bellicisme entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Devant les militants du PDG de Conakry, Sékou Touré déclare :

Ainsi, camarades [la Côte d'Ivoire] est toujours en guerre contre nous, nous menons la même guerre contre [...] Houphouët [...]. Nous savons que le jour où Houphouët se trouvera dans la masse de Côte d'Ivoire, il perdra sa vie à l'instant même. Il n'osera jamais se présenter au sein de la masse. Peu importe, il peut se cacher dans un trou, nous sommes derrière lui pour le poursuivre et le détruire (*Horoya* du 14 septembre 1973).

En effet, le Chef de l'État guinéen soupçonne les services secrets français d'avoir inondé la Guinée, via la Côte d'Ivoire, de « faux francs guinéens » et des produits de contrebande afin de plonger l'économie guinéenne dans le marasme tout en éloignant de potentiels investisseurs étrangers (*agpguinee.com* du 26/03/2021). En outre, Sékou Touré suspecte la Côte d'Ivoire d'être une terre d'asile pour les opposants guinéens. En effet, les complots, les purges, les procès expéditifs, les exécutions sommaires et l'horrible épreuve de la diète noire infligée aux prisonniers du camp Boiro ont jeté sur la route de l'exil plus d'un demi-million de Guinéens en Côte d'Ivoire d'où ils ont créé le Front de Libération Nationale de la Guinée.

Le FLNG est un mouvement subversif dont le but ultime est d'évincer Sékou Touré du pouvoir et de promouvoir la démocratie en Guinée. Ces principaux leaders sont des anciens fonctionnaires ou hommes liges en rupture de ban avec Sékou Touré : Camara Boubacar, Barry Thierno, Diallo Habib et Sow Abdoulaye. Le FLNG est une structure hiérarchisée. Au sommet de cette organisation, nous avons le Bureau Révolutionnaire, ensuite le Comité de Coordination

et à la base les Sous-sections. (*Fraternité Matin*, n°406 d'avril 1966, p10). Le Bureau Révolutionnaire fait office de conseil exécutif. Les comités de coordination assurent la liaison entre les responsables du FLNG et le gouvernement ivoirien. Les sous-sections relayent les informations et les instructions sur le territoire ivoirien. Sous prétexte d'une déstabilisation du FLNG, Sékou Touré se livre à des purges effroyables en Guinée. Meurtri par les dérives autoritaires de Sékou Touré, François Mitterrand, alors député de Nièvre s'écria :

[...] condamner, laisser pourrir dans des camps de misère, fusiller, pendre, par raison d'État ou par logique politique, sans chercher à mesurer le degré de responsabilité individuelle, sans prêter à l'innocence sa faible chance, suffit à m'interdire d'entrer dans la dialectique des puissants du jour, si peu maîtres d'eux-mêmes qu'ils ne dominent plus leur pouvoir [...] (I. B. Kaké, 1987, p. 153-145).

En réalité, Sékou Touré était obsédé, depuis l'indépendance de la Guinée en 1958 jusqu'au sommet tripartite [Houphouët-Senghor-Sékou Touré] de Monrovia en 1978 et aux accords bilatéraux<sup>8</sup> entre la Côte d'Ivoire et la Guinée en 1979, par une déstabilisation française avec le soutien du Président ivoirien et la complicité des opposants guinéens. De dérives autoritaires en répression brutale, le chantre du panafricanisme sombre dans la dictature. Rompant avec sa ligne éditoriale coutumière, *Fraternité Matin*, le quotidien d'État ivoirien réplique violemment aux diatribes de Sékou Touré :

Le forcené de Conakry continue, la bave haineuse et nauséabonde à la gorge, à déverser ordures et insanités sur notre président et notre pays [...] Le flot de sang innocent qu'il ne cesse de répandre sur le sol guinéen [...] ne cessera de le troubler. Qu'il songe à la fin terrible du Néron ! (*Fraternité Matin* n°2664 du samedi 2 au dimanche 3 septembre 1973, p. 12).

---

8. Décret n°79-281 du 04 avril 1979 portant ratification de l'accord économique entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée. Décret n°79-958 du 12/12/1979 portant, ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée du 14/04/1978. Loi n°79 du 21 mai 1979 autorisant la ratification du traité d'amitié entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée signé à Abidjan le 14/04/1979.

En mépris souverain, le gouvernement ivoirien propose qu'« une commission de médecins psychiatres aille en consultation auprès de l'exalté de Conakry » (*Le Monde*, n°8922 du 20 septembre 1973, p. 8). En guise d'avertissement, Abidjan prévient que Félix Houphouët-Boigny « l'aîné du Chef de l'État guinéen [...] ne se prêterait plus désormais à des réconciliations sans lendemain » (*Le Monde*, n°8922 du 20 septembre 1973, p. 8). Aux philippiques des autorités ivoiriennes, Sékou Touré répond :

[...] vendredi prochain, dans les mosquées, nous les maudirons, pour que nos peuples avancent sur le chemin du progrès. Nous sommes sûrs que les musulmans qui se trouvent dans les autres pays africains réciteront au moins une fois la Fatiha pour flétrir les agents de l'impérialisme, du colonialisme et du sionisme, les réduire au néant [...] (*Horoya*, n°2033 du 14 septembre 1973).

En réalité, l'allergie de Sékou Touré à la modération aurait pour fondement sa lignée ou sa consanguinité avec l'Almamy Samory Touré. Grand résistant à la conquête coloniale, Samory Touré a infligé plusieurs revers aux troupes françaises (J. N Loucou, 2007, p.15-17). Ce résistant africain s'est toujours élevé contre toute autorité rivale à la sienne. Ainsi, l'affront de Sékou Touré au Général De Gaulle en 1958 est une revanche sur l'histoire. Cette confrontation entre Sékou Touré et le Général De Gaulle est un prolongement par continuité du duel colonial entre Samory Touré et le Colonel Archinard. Débarrassé du tutorat français le 2 octobre 1958, Sékou Touré n'entend nullement se soumettre aux injonctions d'Houphouët-Boigny fut-il son aîné. Ses accointances avec le panafricaniste Kwamé Nkrumah ne peuvent faire de lui un vassal complaisant. En vérité, aucun chef d'État africain n'est prêt à abandonner les délices du pouvoir souverain ou jouer les seconds rôles face à ses homologues. Las d'invectives, la Guinée et la Côte d'Ivoire se livrent dès 1966 à des actes de déstabilisation réciproques.

### **3. Les manœuvres de déstabilisation entre la Côte d'Ivoire et la Guinée (1966-1972)**

#### **3.1. L'infiltration d'espions guinéens en Côte d'Ivoire**

En 1966, l'infiltration d'agents à la solde de Conakry ainsi que l'incursion de l'armée guinéenne en Côte d'Ivoire ravivent les tensions entre Sékou Touré et Houphouët-Boigny. Inquiet de l'activisme du FLNG à Abidjan, Sékou Touré envoie des espions du PDG contre les responsables dudit mouvement afin d'annihiler toutes manœuvres de déstabilisation de son régime. Se déguisant en journaliste de radio-Conakry, Ahmed Tidjane ex-membre de la voix de la révolution tombé en disgrâce est promu journaliste à Abidjan. Dès son reclassement professionnel, il s'éloigne de la communauté guinéenne et s'isole dans l'alcool. L'attitude suspecte d'Ahmed Tidjane interpelle les autorités ivoiriennes.

Alertés, les services ivoiriens de sécurité mènent une perquisition au domicile du journaliste fictif. À l'issue de cette opération policière, le Ministre d'État, Séry Groléba, publie un rapport explosif. Dans une missive adressée au « responsable suprême de la révolution [Sékou Touré] sous le couvert de Camara Damantang » l'incriminé, Ahmed Tidjane, indique qu'il a « infiltré le cœur de la contre-révolution et qu'il la poignardera de l'intérieur » (T. Bah, 1996, p. 158). Par ailleurs, le document énumère les noms des hommes à exécuter : « il s'agit des Guinéens (responsables du FLNG) que le Président guinéen avait l'habitude de dénoncer » (T. Bah, 1996, p. 158). Mis aux arrêts, l'espion guinéen et ses complices sont expulsés vers Conakry. Consterné, Sékou Touré réfute les accusations ivoiriennes et s'insurge contre l'expulsion des « [...] ressortissants guinéens [...] de Côte d'Ivoire pour avoir refusé de cautionner les activités subversives dirigées contre leur pays par le Président Houphouët-Boigny » (*Fraternité Matin*, n°423 du mardi 3 mai 1966, p. 12).

Outre la méthode d'infiltration de ses « agents secrets » en Côte d'Ivoire, Sékou Touré crée le schisme et instaure la suspicion entre ses opposants à Abidjan. Pour s'attirer la sympathie des Guinéens

hostiles à son régime, Sékou Touré leur convoie clandestinement d'importantes sommes d'argent<sup>9</sup>. Par ailleurs, il lance les séduisantes filles<sup>10</sup> du protocole d'État guinéen à l'endroit de ses opposants. Confrontés aux vicissitudes de l'exil, certains opposants guinéens d'Abidjan finissent par succomber aux méthodes de Sékou Touré. Fer de lance du FLNG, Camara Boubacar s'est discrédité en se faisant complice de Sékou Touré. Dès lors, le leader du FLNG fait « l'objet de méfiance de la part d'un grand nombre de compatriotes guinéens et est soupçonné d'être un agent du PDG » (T. Bah, 1996, p. 137). De ce fait, les récriminations ne manquent plus à son endroit : « Camara a des attitudes figées, statiques, pleines de préjugés » (T. Bah, 1996, p. 137).

Dans la nuit du 23 au 24 avril 1966, des dizaines de soldats guinéens franchissent la frontière ivoirienne et avancent jusqu'à quelques encablures de Touba. Le commando guinéen s'empare de quelques fusils et d'une bicyclette. En vérité cette escalade militaire résulte de l'activisme grandissant du FLNG à Abidjan et de la pléthore de complots ourdis contre Sékou Touré en Guinée. En effet, Sékou Touré suspecte « la Côte d'Ivoire [...] d'être à l'origine d'un monstrueux complot tendant à le renverser » (J. Baulin, 1980, p. 49). Le Président guinéen dénonce « la mise en place de camps militaires le long des frontières de la Côte d'Ivoire... » (J. Baulin, 1980, p. 49) et la distribution « d'armes aux anciens combattants et aux notables de la frontière » (*Afrique nouvelle*, n°651 du 27 janvier 1960).

Pour Conakry, cette incursion militaire en terre ivoirienne a donc pour but de démanteler les camps militaires le long de la frontière ivoirienne qui servent de base arrière à la déstabilisation de la Guinée. Ensuite, l'armée guinéenne doit prendre possession des armes qui s'y trouvent pour en faire sa propre dotation. Enfin, cette opération militaire a pour but de mettre hors d'état de nuire les Guinéens qui portent atteinte à la souveraineté de leur pays depuis le sol ivoirien. La riposte de la Côte d'Ivoire se fait sans ménagement. « Dans la nuit

---

9. Propos de Pontus Kodjané ivoirien ayant résidé à Conakry de 2004 à 2007.

10. Informations données par Barry Conté, ex-agent de sécurité guinéenne résidant à Abobo.



du 25 avril, environ 500 soldats ivoiriens [...] armés jusqu'aux dents encerclèrent le village de Doubela en (Guinée) » (*Fraternité Matin*, n°423 du mardi 3 mai 1966, p. 12). Dans leur avancée, les soldats ivoiriens ont « grièvement blessé [...] un gendarme [guinéen] puis ont kidnappé 4 agents frontaliers qu'ils ont entraînés de force en territoire ivoirien » (*Fraternité Matin*, n°423 du mardi 3 mai 1966, p. 12).

Surpris par l'armada ivoirienne, Sékou Touré promet « mobiliser [...] 250 000 anciens combattants guinéens de l'armée française dont quelque cinquante mille militaires recrutés parmi les femmes et la jeunesse du Parti Démocratique de Guinée » contre la Côte d'Ivoire (J. Baulin, 1980, p. 62). En réaction aux appels à la mobilisation générale en Guinée, le Chef du Parlement ivoirien, Philippe Yacé affirme devant les diplomates occidentaux inquiets que :

[...] le gouvernement ivoirien regrette vivement de se trouver dans l'obligation d'appliquer au Président guinéen sa propre conception des rapports internationaux... Avec Sékou Touré, il n'ya que la loi de la jungle qui compte. Nous rendrons désormais œil pour œil, dent pour dent [...] (J. Baulin, 1980, p. 80).

Le Chef de l'État ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, décrète lui aussi la mobilisation générale des forces armées ivoiriennes. Peu coutumier des discours martiaux, le Président Houphouët-Boigny adresse une sévère mise en garde à la Guinée :

[...] Que Sékou Touré s'avise donc de nous attaquer. Le peuple ivoirien, solidaire de ses dirigeants, saura lui réserver l'accueil qu'un tyran peut attendre d'un pays épris de liberté [...] S'il arme son peuple contre [...] la Côte d'Ivoire, il court devant un suicide certain [...] (*Le Monde*, 14 avril 1966).

Pour le Président ivoirien, « la possession d'armes par des éléments non contrôlés [militants du PDG], dans un contexte politique non exempt de rancœur » (S. Diarra, 1997, p. 105) est susceptible de porter atteinte à la paix et à la sécurité de la sous-région. En vérité, Houphouët-Boigny redoute que ces armes ne soient détournées par les monarchistes Sanwi ou par les irrédentistes du Guebié qui

menacent la stabilité et l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire (F.H Boigny, Discours du 03/01/1962).

### **3.2. La Côte d'Ivoire et la tentative d'éviction du Chef de l'État guinéen**

Le 22 novembre 1970, l'armée coloniale portugaise et ses supplétifs guinéens envahissent Conakry et s'emparent des sites névralgiques de la capitale guinéenne. Après le repli des soldats portugais<sup>11</sup>, les mercenaires à la solde des opposants guinéens sont mis en déroute par l'armée guinéenne. Aussitôt le raid sur Conakry achevé, Sékou Touré accuse de « tous les maux de la Guinée [...] la Côte d'Ivoire » (I. Baba Kaké, 1987, p. 156). Devant l'Assemblée nationale guinéenne érigée en tribunal révolutionnaire, il martèle :

[...] À bas la Côte d'Ivoire [...] qui organise et finance les foyers d'opposition anti-guinéenne ! Au poteau Houphouët-Boigny, le faux-frère qui complotte contre l'économie guinéenne pour affamer le peuple de Guinée ! (*Fraternité Matin*, n°2644 du jeudi 6 septembre 1973, p.1) [...].

Le Président guinéen réclame à Houphouët-Boigny « l'extradition de tous les éléments anti-guinéens » (I. Baba Kaké, 1987, p. 224) de Côte d'Ivoire, responsables de l'insurrection du 22 novembre :

[...] nous demandons à la Côte d'Ivoire de choisir entre la réalité politique du Parti démocratique guinéen, la réalité du régime guinéen, la réalité du gouvernement et la clique de renégats qui ont été abrités en Côte d'Ivoire et qui ont le dessein criminel de vouloir porter atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la Guinée... Quand nous aurons cette réponse de façon claire, alors le monde saura qu'entre la Guinée et la Côte d'Ivoire il n'y a plus de problèmes [...] (*AFP-Bulletin quotidien d'Afrique*, n°7874, 2021 août 1962).

Philippe Grégoire Yacé, le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, qualifie les propos de Sékou Touré d'« accusations [...] mensongères [et] injurieuses » (*Fraternité Matin*, n°1334 du lundi 5 mai

---

11. Cf à l'émission *décryptage sur Radio France Internationale* du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008 de 17heures 30 à 18 heures d'Alain Yerobalo, correspondant d'RFI en Guinée-Bissau.

1970, p. 1). Condamnant l'attitude du Président guinéen, le Président du Parlement ivoirien précise qu'Houphouët-Boigny « fait fi des critiques perfides, des sarcasmes amers, des commentaires fielleux inspirés par l'envie malveillante... » (*Fraternité Matin*, n°1334 du lundi 5 mai 1970, p.1). Contrairement à la Sierra Leone, au Libéria et à la Gambie, la Côte d'Ivoire refuse d'extrader en Guinée les leaders du FLNG. Par solidarité avec la Guinée, la Gambie a déporté à Conakry trente-huit Guinéens arrêtés sur son sol pour activité subversive (*Fraternité Matin*, n°1816 du lundi 7 décembre 1970, p. 12).

Ragaillardie par l'extradition de Guinéens des pays voisins, Sékou Touré se heurte au refus des autorités ivoiriennes. En effet, le leader guinéen s'y méprend. La Côte d'Ivoire n'est pas le Libéria ni la Sierra Leone encore moins la Gambie. Ces pays anglophones sont peu enclins aux luttes de leaderships sous-régionales et n'ont aucun antécédent colonial avec la Guinée si ce n'est le partage des frontières héritées de la colonisation et des populations à cheval sur leurs frontières. En vérité, la mansuétude de ces pays à l'égard de la Guinée a pour but de contenir la colère de Sékou Touré en profitant de la brèche de l'extradition vers Conakry pour se débarrasser d'opposants gênants. Le Président Siaka Stevens de la Sierra Leone se prête à ce jeu machiavélique en livrant l'un de ses propres ressortissants à la guillotine révolutionnaire. Mais Houphouët-Boigny qui a « fait le serment solennel sous l'arbre des sacrifices, où coula tant de sang humain, de ne jamais tuer ni faire tuer » (*Le Crapeauillot*, n°29 de mars-avril 1974, p. 53) ne peut se prêter à ces extraditions fantaisistes.

Le Chef de l'État ivoirien ne peut transgresser les vertus de solidarité et de fraternité en offrant en holocauste ou en sacrifice, des Guinéens dont l'exécution probable pourrait entacher sa réputation d'homme de paix et de sage africain. En effet, au mépris de l'accord passé avec le Président gambien, Daouda Diawara, Sékou Touré a exécuté sommairement les réfugiés guinéens renvoyés de Gambie (*Le Monde* du 26 janvier 1971, p. 1) que l'historien Ibrahima Baba Kaké (1987, p. 153) relate : « [...] Ces corps qui balancent aux gibets de Conakry entourés d'une foule en délire. Ce carnaval macabre nous scandalise [...] ». Or, la Gambie a insisté pour que la Guinée n'inflige pas de

peine capitale aux prisonniers transférés. Bref, le Président ivoirien ne peut s'accommoder de telles prévarications diplomatiques. Bien qu'astreint à une convention d'extradition (Article 3 du Titre VIII de la Convention judiciaire sénégal-guinéenne du 22/06/1962), Léopold Sadar Senghor n'a point entamé sa réputation d'homme de lettre et de culture en livrant à la guillotine révolutionnaire des Guinéens réfugiés au Sénégal. Dès lors, Houphouët-Boigny, qui n'est point tenu par une contrainte juridique, ne peut se soumettre aux injonctions de Sékou Touré.

Face au refus d'extradition des Guinéens, les étudiants africains fascinés par le combat anti-néocolonial de Sékou Touré décident d'organiser une marche de protestation devant les chancelleries occidentales à Abidjan. Le gouvernement ivoirien s'y oppose :

[...] ayant appris que cette manifestation orchestrée par des étudiants étrangers était contre certaines ambassades, des forces de l'ordre qui suivaient la manifestation établirent un dialogue avec les étudiants, leur précisant l'obligation dans laquelle est tenu le gouvernement ivoirien d'assurer la protection sur son sol des ambassades et autres représentations étrangères [...] Ces étudiants expriment clairement leur intention de porter atteinte à la sécurité intérieure de notre pays [...] (*Fraternité Matin*, n°1809 du vendredi 27 novembre 1970, p. 1).

En vertu des conventions de Vienne de 1961 et de 1963 relatives aux privilèges et aux franchises diplomatiques, le Président Houphouët-Boigny doit assurer la protection des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire (*Nouveau Réveil*, n°28844 du mercredi 20, juillet 2001, p. 6). Allié des États-Unis d'Amérique en pleine guerre froide, le Portugal bénéficie d'importantes livraisons d'armes des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la lutte contre le communisme. Or, « les sous-marins fournis par l'OTAN au Portugal ont été utilisés contre la République de Guinée » (*Fraternité Matin*, n°1816 du lundi 7 décembre 1970, p. 12). Certes, le Portugal veut mettre hors d'état de nuire les maquisards du Parti Africain pour l'Indépendance du Cap Vert et de la Guinée-Bissau (PAIGC) qui lancent depuis la Guinée-Conakry des raids meurtriers contre ses

soldats en Guinée-Bissau. Néanmoins, Lisbonne a enfreint, avec la complicité active des Occidentaux, au traité de l'OTAN en utilisant des armes censées endiguer le communisme à des fins impérialistes. Cette marche de protestation a pour but de dénoncer les complices de l'impérialisme et l'utilisation de ces armes de destruction massive contre un État souverain.

## Conclusion

De 1956 à 1958, le débat sur la Communauté franco-africaine et les intérêts contradictoires de chaque colonie de l'AOF met à rude épreuve l'entente cordiale entre Houphouët-Boigny et Sékou Touré au sein du RDA. Au lendemain des indépendances en 1960, l'incompréhension entre ces deux leaders charismatiques vire à l'orgueil puis à l'inimitié politique entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le FLNG considéré à Conakry comme un mouvement subversif était en réalité un « tigre en papier » qui faisait de l'agitation politique à Abidjan. Ce mouvement fantôme n'avait ni les moyens financiers ni la logistique nécessaire [artillerie, chars, hélicoptères de combats] encore moins des hommes rompus au métier des armes [miliciens, mercenaires, barbouzes] pour évincer le régime de Sékou Touré. Adeptes de la ruse et de la malice, le Président Houphouët-Boigny utilise les opposants guinéens comme un épouvantail ou une épée de Damoclès pour susciter peur et crainte chez Sékou Touré. Sous la hantise d'une éviction du pouvoir d'État, Sékou Touré s'engouffre dans la brèche de la *victimisation* pour masquer les carences de sa gouvernance autoritaire et chaotique (S. Touré, Discours prononcé à l'Assemblée territoriale le 31/12/1957) tout en abusant de la *légitime défense* ou de la *raison d'État* pour exécuter à coups de parodie de complots ses adversaires. Les relations exécrables entre la Guinée et la Côte d'Ivoire au lendemain des indépendances étaient en réalité une rivalité née des contradictions sur la marche de l'Afrique post-coloniale qui s'est muée progressivement en une *guerre* de leadership

africaine entre l'aîné Houphouët-Boigny et son *cadet* Sékou Touré jusqu'à l'*entente cordiale*<sup>12</sup> en 1978.

## Sources et bibliographie

### Sources

#### Décrets, Loi et Actes officiels

Décret n°79-281 du 04 avril 1979 portant ratification de l'accord économique entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée.

Décret n°79-958 du 12/12/1979 portant, ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée du 14/04/1978.

Loi n°79 du 21 mai 1979 autorisant la ratification du traité d'amitié entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Guinée signé à Abidjan le 14/04/1979.

Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire n°19 du 19 avril 1979.

Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire n°28 du 07/06/1979.

Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire n°59 du 11/12/1980.

Article 3 du Titre VIII de la Convention judiciaire sénégaloguinéenne du 22/06/1962.

### Discours

Houphouët-Boigny, 1961, Discours à l'Assemblée nationale, du 03/01/1961.

Houphouët-Boigny, 1962, Discours à l'Assemblée nationale, du 15/01/1962.

Sékou Touré, Discours du Délégué de l'Union des syndicats de la Guinée au 26<sup>e</sup> congrès de la C.G.T., Paris, 8-12 avril 1946.

---

12. Accords de coopération entre la Côte d'Ivoire et la Guinée in *Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire* n°19 du 19 avril 1979, *Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire* n° 28 du 07/06/1979. Communiqué final de la visite officielle du Président Ahmed Sékou Touré en Côte d'Ivoire en 1980 in *Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire* n°59 du 11/12/1980.

Sékou Touré, Discours prononcé à l'Assemblée territoriale le 31/12/1957.

Sékou Touré, Discours de clôture tenu au III<sup>e</sup> congrès du RDA tenu à Bamako du 18 au 25 septembre 1957.

Sékou Touré, 1976, Discours prononcé au Xe congrès du PDG, Imprimerie Patrice Lumumba, p. 103.

Sékou Touré, 1978, Discours d'ouverture prononcé au XI<sup>e</sup> Congrès national du PDG, le 17/11/1978.

### **Bibliographie**

BABA KAKE Ibrahim, 1987, *Sékou Touré, le Héros et le Tyran*, Paris, Groupe Jeune Afrique.

BAH Thierno, 1996, *Mon combat pour la Guinée*, Paris, Édition Karthala.

BAMBA Abdoulaye, 2008, *Les relations politiques Côte d'Ivoire Guinée : du débat sur la Communauté franco-africaine à la mort de Sékou Touré : 1958-1984*, Thèse d'histoire contemporaine, Abidjan, Université de Cocody.

BAULIN Jacques, 1980, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurofor-Press.

CRIMI Basile, 1975, « La vérité sur l'assassinat d'Amilcar Cabral » *Jeune Afrique*, n°734, p. 20.

DE GUERIVIERE Jean, 1973, « violemment mis en cause par monsieur Sékou Touré » *Le Monde*, n°8922, p. 8.

DIAGUISSA Arouna, 1971, « Sékou Touré rend justice » *Jeune Afrique*, n°526, p. 28.

DIARRA Samba, 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, fracture le destin d'une nation*, Paris, Karthala.

FOLOGO Dona Laurent, 1973, « Devant les vociférations de Sékou Touré nous ne pouvons pas nous taire », *Fraternité Matin*, n°2664, p12.

GALFIER-BOISSIERE Jean et DEVAY Jean-François, 1974, « Les rois nègres », *Le Crapeauillot*, n°29.

GNOLEBA Sery, 1970, « Le désordre ne passera pas chez nous », *Fraternité Matin*, n°1809, p. 1.

KEITA Kobélé Sidiki, 1998, *Ahmed Sékou Touré, l'homme et son combat anti-colonial (1958-1984)*, Conakry, Ed. SKK.

LEWIN André, 1984, *La Guinée*, Paris, PUF.

LOUCOU Jean Noel, 2007, *Côte-d'Ivoire : Les résistances à la conquête coloniale*, Abidjan, Les Éditions du CERAP.

TIREFORT Alain, 1999, « Octobre 1958, l'Affaire Daho-Togo : une fièvre de xénophobie en Côte d'Ivoire » in TERIER Guillaume (dir.) *Individus, familles, nations. Essai d'histoire démographique XIXe-XXe*, SEDES.

TOURE Sékou, 1971, « Réponse de Sékou Touré à Houphouët-Boigny », *Horoya Hebdo*, n° spécial, p. 14.

YACE Philippe Grégoire, 1966, « La déclaration du Président Yacé » *Fraternité Matin*, n° 423, p. 12.